

Écologie : Macron trompe son monde en parlant de planification

25 septembre 2023

Depuis les annonces d'Emmanuel Macron en matière d'écologie, lundi 25 septembre, les critiques ont été nombreuses. Elles ont [pointé le décalage](#) entre les mesures décidées et les ambitions affichées, souligné à quel point l'imaginaire de la croissance [continue d'imprégner](#) le chef de l'État... Ce qui n'a pas été assez souligné, c'est à quel point l'exécutif, relayé par les grands médias, a décrit son action comme une « *planification écologique* », là où celle-ci reste largement introuvable.

L'urgence climatique est [tellement visible](#), et la bifurcation à accomplir tellement rapide et massive, que le terme de « planification » a fait son retour en grâce parmi les élites dirigeantes et les économistes *mainstream*, après avoir été longtemps [défendu dans la solitude](#) par la gauche mélenchoniste. Mais il ne suffit pas d'utiliser le mot pour que la chose soit effective.

Avec la politique gouvernementale, on est en réalité plus proche d'une supercherie consistant à enrober des décisions de soutien à l'offre, classiquement néolibérales, par le vocable chatoyant et vaguement marqué à gauche

de « planification ».

Emmanuel Macron lors du sommet Action climat des Nations unies, le 23 septembre 2019, au siège de l'ONU à New York. © Photo Timothy A. Clary / AFP

Pour le comprendre, il faut revenir à la définition de ce que peut être une planification. Dans l'histoire, cette méthode a été utilisée au plan macro-économique pour surmonter un obstacle majeur de la coordination par les marchés : la gestion des contraintes de long terme. La planification a pour fonction d'extraire de la logique marchande, par nature guidée par l'immédiateté, un certain nombre de productions engageant l'avenir de la société.

La catastrophe écologique en cours appelle clairement une méthode de ce type. Comme [le résumait](#) l'économiste Hannah Bensussan dans l'ouvrage collectif *Écologies* (La Découverte, 2023), « *la rationalité court-termiste des*

décideurs, produit de l'ordre marchand, favorise des comportements inertiels sur le plan de l'action climatique ».

L'incantation plutôt que le dirigisme

L'alternative, c'est une détermination consciente, impliquant la puissance publique, de la mobilisation et de l'affectation des ressources. Ce dont la méthode Macron est fort éloignée. La planification peut bien sûr s'inscrire dans une économie de marché, elle peut même avoir un objectif « libéral », par exemple favoriser l'adaptation de l'outil productif privé à la compétition ou aux changements technologiques. Mais si le mot a un sens, la coordination de la planification se fait toujours hors du marché. La planification est un « en-dehors » du marché.

Elle donne la priorité à la décision collective coordonnée sur la décision issue de la concurrence. C'est pourquoi le « plan » de la planification doit être distingué, par exemple, des « plans de relance » qui visent à stimuler la demande, ou des politiques de subventions qui visent à stimuler l'offre. Dans la planification, l'offre et la demande sont censées être dirigées, maîtrisées, contrôlées.

La planification implique de la direction, de la contrainte et de l'intervention.

Maxime Combes

De la même façon, les acteurs privés peuvent théoriquement être intégrés au processus. C'était le cas

dans la planification à la française des années 1950 et 1960, et c'est le cas dans la Chine contemporaine. Mais comme la logique de concurrence et de marché est suspendue, ces acteurs privés ne peuvent l'être que dans un cadre contraint : soit de façon rigide, soit parce que leur activité est directement soumise à des objectifs clairs, soit parce qu'ils évoluent dans un environnement largement contrôlé par l'État.

Dans la planification à la française, la maîtrise publique des circuits du crédit et l'importance des entreprises d'État dans des secteurs clés permettaient ainsi de « diriger » la production. Car la planification suppose clairement un acte dirigiste de l'économie. C'est ce que confirme l'économiste et militant altermondialiste Maxime Combes, pour qui « *la planification implique de la direction, de la contrainte et de l'intervention* ».

C'est bien pour cette raison que parmi les économistes néolibéraux, l'école autrichienne de Hayek et Mises a toujours rejeté toute forme de planification, même celle s'inscrivant dans le cadre capitaliste. Le fait que la coordination ne soit pas laissée au marché, et que les besoins soient définis en amont, par la délibération et non par un système de prix libres, leur était insupportable.

En ce sens, les annonces d'Emmanuel Macron relèvent plus de l'incantation que d'une planification sérieuse : elles sont d'abord des « *mesures d'incitation* », qui laissent la question de « *l'allocation des ressources au*

marché et à des comportements individuels non contraints », souligne Maxime Combes. Quant à la seule velléité de maîtriser le système des prix, elle réside dans la promesse vague de « *reprendre le contrôle sur le prix de l'électricité* », mais cinq jours après l'annonce, les modalités de cet engagement sont toujours inconnues.

Une planification sans moyens de pilotage

Dans ces conditions, la « planification » annoncée est un leurre puisqu'elle ne permet pas de prendre le contrôle de l'offre et de la demande.

La faiblesse du « plan » Macron est bien ici, au-delà même de la faiblesse des moyens mis sur la table.

L'ancien haut fonctionnaire Jean-François Collin, auteur d'*À l'abri de l'Anthropocène, le capitalisme saccage le monde* (Le Bord de l'eau, 2023), pointe ainsi le chaînon manquant du travail effectué par le secrétariat général à la planification écologique : « *On a la description très générale des actions à entreprendre et une batterie d'indicateurs, mais je ne comprends pas comment on passe de l'un à l'autre.* »

Or, la planification est précisément la description de ce mouvement. Elle est un mécanisme de réalisation concrète des choix économiques, pas simplement un alignement de priorités. Et pour que ce mécanisme fonctionne, il faut des outils politiques dont l'État s'est peu

à peu dessaisi, et que l'exécutif macroniste n'a aucune ambition de reconstruire.

À cet égard, la question de la finance est majeure. Dans la planification à la française du second après-guerre, le contrôle public du crédit était un puissant levier pour prioriser et diriger les actions. En 1981, les nationalisations bancaires avaient en théorie cette même fonction. Mais dans la planification écologique actuelle, le crédit et la finance restent un angle mort.

Depuis 2017, peu a été fait pour « diriger » l'épargne, notamment celle des livrets de développement durable et solidaire (LDDS) vers des projets écologiquement soutenable. Selon Maxime Combes, « *seulement 10 % des encours des LDDS financent des projets dits "durables"* ». Quant à la Banque publique d'investissement, elle passe son temps à financer des projets de start-up douteuses ou des [entreprises françaises dans les énergies fossiles](#), loin d'une banque capable de soutenir une planification ambitieuse.

L'administration de l'État n'exerce plus de rôle réel mais se console en pensant qu'elle est le stratège d'une action publique dont la mise en œuvre lui a échappé.

Jean-François Collin

Au-delà d'une politique dirigiste du crédit, l'appareil d'État n'a plus les mêmes ressources pour surveiller ce qui est fait des fonds publics alloués au secteur privé ou offrir une expertise technique des actions sur les différentes

échelles du territoire. « *L'administration de l'État*, écrit Jean-François Collin, *n'exerce plus de rôle réel mais se console en pensant qu'elle est le stratège d'une action publique dont la mise en œuvre lui a échappé.* »

L'économiste Cédric Durand, qui prépare un ouvrage sur la question de la planification avec le sociologue Razmig Keucheyan, reconnaît que le travail sur les indicateurs réalisé par le gouvernement est intéressant et ouvre la voie à une « *macro-économie d'inventaire plutôt que de prix* ». Mais ces prémices de planification accouchent d'une souris, car il n'y a aucune vision de long terme, ni aucune pensée « *matricielle* », autrement dit de mise en relation et en cohérence des secteurs entre eux.

« *Cette vision matricielle, qu'avait mise en avant le titulaire du prix de la banque de Suède en économie 1973 [Vassily Leontieff](#), est importante parce qu'elle permet de construire des scénarios et de construire, si on se trompe, des scénarios alternatifs* », explique Cédric Durand. C'est donc un outil concret de planification macro-économique permettant de piloter les actions de l'État au regard des contraintes et des objectifs. On cherchera en vain un tel outil dans le « *plan Macron* ».

Lors de la Marche pour le climat à Paris en 2022. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Et pour cause, *« si le gouvernement ne le fait pas, c'est parce que cela suppose une intrusion dans le pilotage des entreprises et l'acceptation que certains secteurs doivent décroître »*, souligne l'économiste. Impensable, bien sûr, pour le président de la baisse des impôts aux entreprises sans aucune condition, qui revendique toujours une *« politique de l'offre »*.

(Ne pas) Planifier par le haut

Que reste-t-il alors ? Des indicateurs intéressants, mais sans moyens, et des aides, nombreuses, aux entreprises. Mais ces aides ne constituent pas plus une planification que le « plan de relance » de l'offre de 100 milliards d'euros, en 2021, n'en était un. C'est la poursuite de la même politique de soutien massif à l'offre que celle qui

est menée dans le pays depuis des décennies, et encore davantage depuis 2017. Maxime Combes parle d'une « *politique de l'offre verdie* ».

On pourrait aller encore plus loin. Engagée dans une recherche universitaire sur la planification, la militante insoumise Claire Lejeune rappelle que le néolibéralisme est un interventionnisme centré sur l'organisation des marchés. Ce que le pouvoir appelle « *planification* » relève de ce qu'elle appelle un « *activisme d'État encouragé par la succession des crises* », calibré pour ne traiter à la racine aucun des « *déséquilibres socio-économiques actuels* ».

Les annonces d'Emmanuel Macron ressemblent finalement à une forme d'intervention étatique particulière, que l'économiste britannique Daniela Gabor appelle le « *de-risking* », où l'État agit comme une forme d'assureur de l'activité et de la rentabilité des activités privées. Directement par les subventions, mais aussi indirectement par la prise en charge par la puissance publique de risques liés aux activités privées.

Claire Lejeune prend à cet égard l'exemple de la décarbonation des sites industriels les plus polluants. Le secteur privé, redoute-t-elle, va recevoir l'argent public sans vrai suivi : il n'y aura aucun risque pour les acteurs privés, sans aucune garantie pour le public que les objectifs soient atteints.

Ce « plan » est avant tout un instrument conservateur, visant à sauvegarder le mode de production existant.

La question centrale de cette planification est donc bien celle du pilotage : son effectivité, mais aussi son caractère démocratique ou pas. Emmanuel Macron a multiplié les annonces contradictoires, entre le « Haut-Commissariat au plan » qui ne fait pas de plan mais sert de point de chute à François Bayrou, un secrétariat rattaché à Matignon, et l'annonce, dimanche, d'un « *comité présidentiel* ». Tout cela traduit en fait une concentration du pouvoir dans les mains du président de la République.

Or un des problèmes récurrents des expériences de planification a été cette centralisation qui permet de définir des besoins sociaux biaisés en faveur d'une classe ou d'un pouvoir. La planification moderne doit nécessairement être démocratique et décentralisée pour être efficace. Ici, tout est verrouillé. « *Beaucoup de choses sont déjà tranchées à l'avance* », constate Claire Lejeune, notamment le choix de décarboner les structures existantes au lieu d'engager une véritable transformation économique.

« *Politiquement, la planification écologique suppose de mobiliser sur la définition des besoins, et donc d'impliquer la population, mais aussi de prévoir des marges de manœuvre dans les territoires pour réagir et adapter le mouvement* », souligne Cédric Durand qui voit dans les annonces du 25 septembre un « *recul* », voire

une forme de « *mépris de classe* ». « *Au lieu d'embarquer les classes populaires dans cette planification, notamment par la création d'emplois publics climatiques comme a commencé à le penser Joe Biden, on se contente de leur dire qu'on va préserver leur supposé mode de vie basé sur le diesel et les énergies fossiles* », ajoute l'économiste.

Cette absence de démocratie fragilise toute ambition de planification écologique et détermine la faiblesse des moyens mis en œuvre. En réalité, ce « plan » est avant tout un instrument conservateur, visant à sauvegarder le mode de production existant et son fonctionnement à coups d'aides publiques massives, une ruse politique visant à poursuivre le démantèlement de l'État social en le justifiant par une « *planification écologique* » qui a une image de « gauche ». Mais la planification, comme l'écologie, peut être conservatrice et socialement répressive.

En réalité, la confiscation de ce concept par Emmanuel Macron est un paradoxe. Il traduit une impuissance croissante face à la crise écologique à laquelle il ne peut apporter de réponse parce que sa priorité est ailleurs. Sa priorité, c'est bien bien sûr l'accumulation du capital. C'est évident au regard du caractère productiviste, techno-solutionniste, avec des angles morts, des annonces qui sont faites. Tout est centré sur la compétitivité, le soutien à l'offre et la possibilité de produire plus. « *La sobriété est entièrement oubliée* », remarque ainsi Maxime Combes.

Le président de la République essaie de verdir cette priorité pour la rendre acceptable, mais elle est doublement contradictoire, tant avec l'ambition écologique qu'avec une planification moderne. Le propos d'une planification écologique doit précisément être de prendre en compte la contrainte écologique pour pouvoir inscrire la production dans ces contraintes.

Compte tenu de l'urgence et des échecs de la fuite en avant de la pseudo-« croissance verte », cela suppose des interdictions, des directions fortes, des réorientations sectorielles et l'organisation par l'État d'un accompagnement social. Autrement dit, la fonction d'une planification écologique ne peut être que transformative, parce qu'elle doit avoir comme fonction de permettre une organisation sociale et économique durable. C'est bien pour cela qu'elle doit s'imposer, parce que le libre marché n'est pas capable de réaliser cette évolution.

De ce point de vue, les annonces du 25 septembre relèvent de la plaisanterie. Non seulement parce que l'absence de tout contexte démocratique empêche, comme le souligne Claire Lejeune, toute « *refondation du contrat social* », mais aussi parce que la fonction de ces mesures est de préserver l'ordre existant.